



JUVIGNY

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2018

Réf. : CR 2018-04

Date : 24/05/2018

Nombre de Conseillers : 13

En exercice : 13

Présents : 12

Date de convocation du conseil municipal : 4 mai 2018

Présents : Denis MAIRE, Guilhem BEDOIAN, Catherine FRAISEAU, Raphaël SPINELLI, Pascal PLANTARD, Sylvain COLLIAT, Aurélie CATTEAU, Emilie CLERC-ROGUET. Véronique HUARD, Georges DELEVAL, Alexandre GROBEL., Marie-Dominique RYCKEBOER.

Absents excusés : Pascale GUIGONNAT

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire demande l'ajout d'une délibération portant sur la demande de subvention au titre du Fonds pour les travaux route de Paconinges. Cet ajout est accepté à l'unanimité.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Alexandre GROBEL

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 5 AVRIL 2018.

Approuvé à l'unanimité

3. DÉCISIONS DU MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS RECUES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Néant

4. DÉLIBÉRATIONS

4.1 Approbation de la modification simplifiée n°2 du PLU (Zone AUa1 « La Savoie »)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5214-16 et suivants ;
Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L. 153-8 à L. 153-10, L. 153-45 à L. 153-48 relatifs à la procédure de modification simplifiée des documents d'urbanisme ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 10 novembre 2015 approuvant le Plan Local d'Urbanisme de Juvigny ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 12 avril 2016 approuvant la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu l'arrêté municipal n°ARR-2018-03 du 18 janvier 2018 par lequel Monsieur le Maire a prescrit la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu la délibération du conseil municipal du 23 janvier 2018 définissant les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu la mise à disposition du dossier au public qui s'est déroulée du samedi 24 février au mardi 27 mars 2018 inclus ;

Vu le registre de mise à disposition du public comportant deux observations émises les 8 et 27 mars 2018 ;

Vu la délibération de la communauté d'agglomération Annemasse – Les Voirons en date du 20 février 2018 appelant des corrections mineures sur la forme du projet de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme ;

Réf. : CR 2018-04

Date : 24/05/2018

Vu l'avis de la cellule planification du service aménagement de la Direction Départementale des Territoires émis le 16 février 2018 ;

Vu l'avis de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Haute Savoie émis le 24 janvier 2018 ;

Vu l'avis de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat émis le 5 mars 2018 ;

Monsieur le Maire rappelle que la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme communal a été prescrite par arrêté municipal le 18 janvier 2018.

La présente modification concerne l'intégration de plusieurs ajustements et précisions de manière à clarifier l'application du règlement du Plan Local d'Urbanisme relatif à la zone AUa1 « La Savoie ». Il s'agit également de modifier l'Orientations d'Aménagement et de Programmation du secteur « La Savoie », notamment afin d'assurer une cohérence avec les articles règlementaires de la zone AUa1 du Plan Local d'Urbanisme, ainsi qu'avec le contenu de l'OAP elle-même.

Les évolutions apportées au document d'urbanisme n'entraînent pas de diminution des possibilités de construire, n'augmentent pas de plus de 20% les possibilités de construction résultant, dans une zone, de l'application de l'ensemble des règles du plan. Elles ne réduisent pas non plus la surface d'une zone U ou AU.

De plus, les évolutions n'ont pas pour effet de :

- « *Changer les orientations définies par le Projet d'Aménagement et de Développement Durables ;*
- *Réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière ;*
- *Réduire une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisance.* »

Monsieur le Maire indique que la mise à disposition du public du dossier de la modification simplifiée n°2 a été déterminée par délibération du Conseil Municipal du 23 janvier 2018 et s'est déroulée du samedi 24 février au mardi 27 mars 2018.

La mise à disposition du dossier au public étant achevée, les observations suivantes ont été formulées :

- un administré a signalé une incohérence de date entre l'échéance de l'urbanisation du secteur de la Savoie avec le Plan Local de l'Habitat en vigueur.
- La commune de Juvigny a souhaité corriger la rédaction du parti d'aménagement de l'Orientations d'Aménagement et de Programmation afin de permettre une diversité architecturale des projets d'aménagement en précisant que les volumétries bâties pouvaient accueillir un habitat de type intermédiaire ou de type petit collectif.
- La communauté d'agglomération Annemasse- Les Voirons a proposé de rectifier quelques erreurs mineures dans la forme de la rédaction de certains articles du règlement du PLU.

Le dossier a reçu les avis favorables de la Direction Départementale des Territoires, de la communauté d'agglomération Annemasse – Les Voirons, de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Haute Savoie et de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Haute Savoie.

Aussi, il convient désormais de proposer au conseil municipal de tirer le bilan de la mise à disposition du public et d'approuver la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme communal.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

Réf. : CR 2018-04

Date : 24/05/2018

DECIDE d'approuver telle qu'elle est annexée à la présente délibération, la modification simplifiée n°2 du PLU communal portant sur la zone AUa1 « La Savoie ».

DIT QUE :

- Conformément aux articles R. 153-20 et R. 153-21 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie de Juvigny et d'une mention dans l'un des journaux suivants :
 - Le Dauphiné Libéré
 - Le Messager
- La présente délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa réception en Préfecture et de l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicité, à savoir l'affichage en Mairie et l'insertion dans la presse d'un avis d'information.
- Le dossier de la modification simplifiée n2 du PLU est tenu à la disposition du public à la Mairie de Juvigny aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture de Haute-Savoie.
- La présente délibération, accompagnée du dossier de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme, sera transmise à Monsieur le Préfet de Haute-Savoie.

4.2 Indemnité de conseil 2018 du receveur municipal intérimaire.

En application de l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 et du décret 82-979 du 19 novembre 1982, un arrêté ministériel en date du 16 décembre 1983 a précisé les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux receveurs municipaux.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le décompte de l'indemnité sollicitée par Monsieur Philippe PARIS, calculée selon le barème de l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983. L'indemnité est calculée pour la période intérimaire du 1^{er} janvier au 28 février 2018.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **DÉCIDE d'allouer** au receveur municipal par intérim, l'indemnité de conseil au taux maximum, pour la période du 1^{er} janvier au 28 février 2018, soit la somme de **60.16 euros**.

4.3 Demande de subvention au titre du FDDT.

Le Conseil Municipal lors du vote de son budget 2018 a approuvé le projet d'investissement visant à sécuriser le déplacement des piétons route de Paconinges.

Pour financer ce projet, il est proposé de solliciter l'aide du Conseil Départemental de la Haute-Savoie dans le cadre du fonds départemental pour le développement des territoires. Le plan de financement suivant est proposé :



JUVIGNY

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2018**

Réf. : CR 2018-04

Date : 24/05/2018

Aménagement d'un trottoir route de Paconinges

Libellé de la dépense	Coût de l'opération H.T	Aides attendues Conseil départemental	Autofinancement
Maîtrise d'œuvre, et études	18 160.00 €	80%	minimum 20%
Travaux	214 915.50 €	80%	minimum 20%
Total estimé de l'opération	233 075.50 €	80%	minimum 20%

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ARTICLE 1 : Approuve le plan de financement

ARTICLE 2 : Sollicite la subvention auprès du Conseil Départemental de Haute-Savoie

ARTICLE 3 : Invite Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

5. URBANISME

5.1. Permis de construire

Néant

5.2. Déclaration préalable

DP 074 145 18 H 0005 déposée par Monsieur PERROLLAZ Julien – 28 chemin de la Croze –
Changement de Tuiles et pose de Fenêtres de toit.

6. EXAMEN DES TRAVAUX, AMENAGEMENTS ET PROJETS EN COURS

- Projet de la Savoie

Réunion publique du 14 mai 2018 :

Bonne participation et réel intérêt de la part des habitants ;

Choix de la desserte énergétique

Le conseil doit se positionner entre les deux solutions proposées :

Solution 1 : Installation de deux Chaudières bois qui seront gérées l'une par les copropriétaires et l'autre par la SA Mont-Blanc.

Solution 2 : Installation d'un réseau de chaleur qui desservirait le projet la Savoie ainsi que l'ensemble des bâtiments publics (école et mairie).

Un tableau comparatif démontre les avantages et inconvénients de chacune des deux solutions. les deux techniques se valent. Néanmoins il s'agit là d'une vraie prise de décision politique. En effet, en choisissant la solution 2, le conseil prend le risque d'une gestion contrainte en terme de



JUVIGNY

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2018

Réf. : CR 2018-04

Date : 24/05/2018

temps et d'implication. Pour autant elle s'inscrit dans une démarche qui se veut vertueuse et innovante.

Il est à préciser que

Pour compléter l'information aux conseillers, il sera demandé au cabinet kairos des précisions sur la faisabilité du projet sur la commune.

- Aménagement des trottoirs route de la Plantaz

La route est actuellement fermée pour permettre de réaliser le plateau surélevé.

Les travaux seront achevés avant l'été.

- Travaux route de Paconinges

Le conseil souhaite faire débiter les travaux courant 2018.

- Projet d'extension des équipements publics

Création d'une commission. Elle est composée de Mesdames FRAISEAU, CLERC-ROGUET, RYCKEBOER, CATTEAU, GUIGONNAT et Messieurs MAIRE et BEDOIAN. Le directeur de L'école ainsi que la responsable du service jeunesse seront associés. Une réunion pour faire repartir le projet sera bientôt proposée.

- Règlement de voirie

Création d'une commission composée de Mesdames CATTEAU, FRAISEAU et Messieurs MAIRE et BEDOIAN. Une réunion sera bientôt organisée.

7. RÉUNIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

- Commission d'attribution des berceaux

Un berceau sera libéré en septembre. Il a été attribué en fonction des critères définis par la commission.

8. QUESTIONS DIVERSES

- Rallye transfrontalier

Le stand de la commune se tiendra sur le chemin rural du Foron.

Pour l'animation :

Présence du SIFOR et de la bibliothèque. La commune mettra à disposition des documents

Pour le matériel :

Installation des tonnelles de Juvigny en Fêtes et tables.

La commune s'occupe de faire installer un WC portable sur place.

Restauration : la commune offre les plateaux de fromage, charcuterie et pain.

A prévoir : la distribution de flyers, une réunion en interne pour finaliser l'organisation du stand et la permanence des élus sur place.



JUVIGNY

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2018

Réf. : CR 2018-04
Date : 24/05/2018

La commune du Puplices s'occupe de la logistique (fléchage du parcours, mise en place de navette, communication...).

- Local chasse

Le président de l'ACCA a demandé la mise à disposition de la maison Baud afin de pouvoir répondre à la législation qui exige des dispositions sanitaires et d'hygiènes particulières.

Le conseil ne souhaite pas aliéner ce local dont les travaux ont été effectués pour accueillir le matériel de la commune. Toutefois l'ACCA pourrait envisager de mutualiser un LOCAL avec les chasseurs d'autres communes.

-Prochain conseil municipal : 12 juin 2018

- Fin du conseil 22h40

Le secrétaire,

Alexandre GROBEL

Signatures

Denis MAIRE

Guilhem BEDOIAN

Catherine FRAISEAU

Raphaël SPINELLI

Sylvain COLLIAT

Georges DELEVAL

Emilie CLERC-ROGUET.

Véronique HUARD

Marie-Dominique RYCKEBOER

Aurélien CATTEAU

Pascal PLANTARD